

Affaires

L'ombre de Bygmalion se réinvite dans la primaire

Le parquet a requis un renvoi en correctionnelle pour Nicolas Sarkozy. L'explosion des dépenses lors de la campagne présidentielle de 2012 reste une vraie menace

Les faits — Nicolas Sarkozy avait été mis en examen en février 2016 dans le cadre de l'affaire Bygmalion et du dépassement des comptes de sa campagne présidentielle de 2012. Ce lundi, le parquet a requis son renvoi en correctionnelle. Les deux juges d'instruction en charge de l'affaire décideront de le suivre ou non d'ici un mois. L'entourage du candidat à la primaire a dénoncé une « manœuvre politique ».

Samedi matin, Nicolas Sarkozy réunissait ses comités de soutien à son siège de campagne. Le candidat à la primaire apparaît d'une humeur de dogue. « J'ai compris ce matin pourquoi », rapporte ce lundi un présent. Le 5 septembre, le parquet de Paris a requis le renvoi de l'ex-chef de l'Etat en correctionnelle (ainsi que la totalité des 13 autres mis en examen) dans l'affaire Bygmalion et des comptes de la campagne présidentielle de 2012.

Cette décision n'est qu'un point intermédiaire dans une procédure fleuve, commencée en 2014. Mais la prochaine étape pourrait être plus sensible pour le candidat à la primaire : à la suite de cette demande du parquet, les deux juges d'instruction en charge de l'affaire décideront d'ici un mois de le renvoyer en correctionnelle ou de lui accorder un non-lieu. Nous ne serons alors qu'à quelques encablures du vote de la primaire, les 20 et 27 novembre.

Toute la journée, l'entourage de Nicolas Sarkozy, qui avait été **mis en examen dans cette affaire en février 2016** pour « financement illégal de campagne électorale », s'est répandu dans les médias pour dénoncer une opération politique et a installé l'ex-chef de l'Etat dans le rôle de la victime. Son avocat, Thierry Herzog, s'est ainsi étonné que cette annonce intervienne « le jour où s'ouvre le procès d'un ancien ministre de M. Hollande ». « Cela démontre une fois encore la manœuvre politique grossière par cette démarche », s'est-il insurgé, ajoutant que « le parquet n'avait pas pris la peine d'attendre le délai au terme duquel doivent être prise en compte les observations et les demandes des différentes personnes concernées par cette procédure ».

Laurent Wauquiez a, lui, condamné « une énième manœuvre politico-judiciaire, qui terminera comme les précédentes aux oubliettes ». « Cela s'apparente à une volonté de déstabilisation qui nourrit légitimement les soupçons d'instrumentalisation de la justice », a fustigé le président par intérim des Républicains. « Nous sommes face à la poursuite de cette opération politique de harcèlement de Nicolas Sarkozy », a ajouté Eric Ciotti, porte-parole du candidat à la primaire.

Forfait. Quelle conséquence cela peut-il avoir sur la campagne de ce dernier ? « Si ce n'est par définition pas une bonne nouvelle, ce n'est pas une surprise non plus. Depuis 2012, les Français ont assisté à de nombreuses séquences où Nicolas Sarkozy devait faire face à la justice, estime un député LR. Cela peut-il structurer un nouveau rapport de force ? Ceux qui ne veulent plus de lui à cause des affaires ne soutiennent-ils pas déjà d'autres candidats ? »

À l'annonce de cette décision, ses rivaux auront en tout cas fait preuve de prudence. « Je n'ai aucun commentaire à faire sur cette décision de justice », a déclaré Alain Juppé, se référant au code de bonne conduite qu'il réclame pour régenter la primaire. François Fillon, lui, avait prévu de venir déposer lui-même ses parrainages pour être candidat à la primaire à la Haute Autorité en début d'après-midi. Problème : micros et caméras l'auraient forcément attendu. Il n'est donc pas venu lui-même.

En la matière, François Fillon s'était déjà largement illustré. « **Qui imagine de Gaulle mis en examen ?** », avait-il lancé lors de son discours de rentrée, le 28 août. Nul besoin donc d'en rajouter. « Cela vient confirmer une nouvelle fois mon innocence totale dans cette affaire, a réagi Jean-François Copé, sur BFMTV. Si j'avais été mis en examen, je n'aurais jamais été candidat à la primaire. »

Dans les faits, l'affaire Bygmalion ne restera qu'une ombre durant la campagne de Nicolas Sarkozy avant et après la primaire, s'il emportait. Même s'il était renvoyé en correctionnelle, un procès n'aurait pas lieu avant 2018. Mais elle restera menaçante. Elle l'obligera à une campagne modeste. Celle pour sa réélection en 2012 aurait dépassé le plafond de dépenses autorisées de 18 millions d'euros. C'est pour les dissimuler qu'une double comptabilité avait été mise en place à l'UMP. Mais il n'a pour l'instant pas été prouvé que Nicolas Sarkozy était au courant de cette explosion de dépenses et de cette malversation comptable.